

## Séance du 11 septembre 2020

Date de Convocation : 3 septembre 2020
--

L'an deux mil vingt et le onze septembre à 20 h 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales (CGCT). S'est réuni le conseil municipal de la commune de MOUETTES au restaurant scolaire de Mouettes. La situation sanitaire actuelle permet de justifier la délocalisation du conseil municipal. Une telle délocalisation vise à respecter les recommandations du ministère des solidarités et de la santé et, plus particulièrement, le respect de la distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre deux personnes.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, HAMBY Patrick, ALLANO Christelle, BURY Elvira, CHAUDELET Maud, DEBUIRE Emilie, ROUTHIAU Philippe, FRATANI Ludovic, HAMARD Johannes, FERREIRA Allison, GUYOT Joël, MAHE Louise, COUSIN Charline.

Pouvoir : BOUGET Anne pouvoir à MAHE Louise, SIRVENT Rémy pouvoir à ALLANO Christelle

Charline COUSIN a été nommé(e) secrétaire.

**Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :**

- **Convention de mise à disposition d'un site web « type » hébergé entre EPN et la commune de Mouettes**

**L'assemblée accepte l'ajout du point à l'ordre du jour.**

### **ORDRE DU JOUR**

Budget : Décision modificative n°1 ;

Finances : Demande de fonds de concours ;

Finances : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public

EPN : Convention de mise à disposition d'un site web « type » hébergé entre EPN et la commune de Mouettes

DECI : Obligation pour les communes

INTERNET ;

Commissions Communales ;

Devis ;

Questions diverses.

### **1) BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1 (D.26/2020)**

Suite à l'adhésion de la commune au SIVU « La Clé des Champs » au 1<sup>er</sup> septembre 2019, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget pour verser l'attribution de compensation.

Dépenses de fonctionnement article 6718 : - 41 546.00 €  
Dépenses de fonctionnement article 65548 : 41 546.00 €

Dans le cadre de la loi RGPD et pour ne pas perdre de données informatiques, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget pour la sauvegarde des données informatiques.

Dépenses de fonctionnement article 6718 : - 2 000 €  
Dépenses de d'investissement article 2183 : 2 000 €

Dépenses de fonctionnement – chapitre 023 : + 2 000.00 €  
Recettes d'investissement – chapitre 021 : + 2 000.00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition de mouvement de crédit.**

### **2) FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAMERA THERMIQUE (D.27/2020)**

Suite à la situation sanitaire, Monsieur le Maire explique qu'il a été acheté à l'EPN, une caméra thermique pour prendre la température des enfants à l'entrée de l'école. Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Le cout de la caméra thermique est de 1 574.68 €.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 787 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE l'achat de la caméra thermique,**

**AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 787 €,**

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

### **3) FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE (D.28/2020)**

Monsieur le Maire explique que pour la sécurité des riverains, il paraît nécessaire d'installer des éléments de signalisation routière.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Le cout de la facture est de 840 HT €.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 420 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE l'achat de matériel de signalisation routière,**

**AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 420 € HT,**

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

#### **4) FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR UNE STATION CENTRALE DE SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES (D.29/2020)**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi RGPD et pour ne pas perdre de données informatiques, il est nécessaire d'investir dans un système de sauvegarde des données informatiques.

Monsieur le Maire indique que l'agglomération EPN pourrait nous venir en aide financièrement par l'intermédiaire du fonds de concours.

Le coût du devis est de 1 258.00 HT €.

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total soit 629 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE l'achat d'un système de sauvegarde informatique,**

**AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours d'un montant de 629 € HT,**

**AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.**

#### **5) FINANCE : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC (D.30/2020)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décident :**

**- DE DONNER au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune de Mouettes ;**

**- DE FIXER cette autorisation sur la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.**

#### **6) EPN : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE WEB ENTRE EPN ET LA COMMUNE DE MOUETTES (D.31/2020)**

Le site web d'EPN, dénommé [evreuxportesdenormandie.fr](http://evreuxportesdenormandie.fr) a une dimension « multi site ». Cela signifie que des sites peuvent être créés parallèlement au site d'EPN. Ces sites seront rattachés par leurs fonctionnalités et leur hébergement tout en étant indépendant par leur contenu. Dans ce cadre, EPN permet aux communes de l'agglomération l'ouverture de leur site web en leur mettant à disposition un site type.

Par conséquent, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'avec l'aide de Ludovic FRATANI, conseiller municipal, ils mettent en place le site de la commune de Mouettes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du site web entre l'EPN et la commune de Mouettes.**

## **7) DECI : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

M. le Maire explique à l'assemblée les problèmes liés à la défense extérieure contre l'incendie sur la commune de Mouettes et notamment la distance entre les points d'eau et leur débit.

Par conséquent, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie et les cartes Isodistance à 200m.

Ainsi il explique qu'il doit mettre en place deux documents en matière de D.E.C.I., l'un obligatoire, l'autre facultatif :

- obligatoire : deux arrêtés communaux de D.E.C.I. C'est l'inventaire et la vérification des P.E.I.
- facultatif : un schéma communal de D.E.C.I. C'est un document d'analyse et de planification de la D.E.C.I. au regard des risques d'incendie présents et à venir.

## **8) INTERNET**

M. le Maire explique qu'à partir de mi-octobre, par décision de l'ARCEP, le relais Wimax sur le château d'eau sera démantelé. 34 foyers sont concernés par ce problème.

M. le Maire expose les différentes solutions de remplacement qui sembleraient fonctionner sur la commune (4G Box, satellite.....) une information sera distribuée aux habitants concernés.

## **9) COMMISSIONS COMMUNALES**

M. le Maire fait un point sur les commissions communales, la commission Voirie/Travaux se réunira prochainement pour étudier les devis concernant les travaux de rénovation de la mairie et des garages.

## **10) DEVIS**

NEANT

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

11.1 Mme DEBUIRE, s'interroge sur les problèmes d'horaires de bus sur la commune.

Mme ALLANO, explique qu'un bus de la ligne 310 a été supprimé.

M. le Maire propose de remonter l'information au service mobilité concerné.

11.2 M. ROUTHIAU constate l'augmentation de dépôt sauvage sur la commune. M. le Maire explique qu'il serait judicieux d'installer des barrières métalliques dans les chemins communaux ou le problème de dépôt est récurrent. M. HAMARD propose pour plus d'efficacité, d'installer des caméras vidéo.

11.3 Mme CHAUDELET s'interroge sur la location du préfabriqué qui sert de local pour le périscolaire. Mme BURY explique que la directrice du périscolaire souhaiterait rencontrer M. le Maire pour exposer les problèmes de places dans le préfabriqué. M. le Maire informe que le préfabriqué est en location jusqu'au 31 décembre 2020.

11.4 M. le Maire explique à l'assemblée, qu'il s'est inscrit sur l'application « Maire et Citoyens » pour communiquer plus facilement avec les administrés de la commune.

**LA SEANCE EST LEVÉE A 23h15.**

Mouettes le 11 septembre 2020

Le Maire,  
Christophe CARRETTE

**N° 26/2020 BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1**  
**N° 27/2020 FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS CAMERA THERMIQUE**  
**N° 28/2020 FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PANNEAUX**  
**SIGNALISATION ROUTIERE**  
**N° 29/2020 FINANCE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR UNE STATION**  
**CENTRALE DE SAUVEGARDE DES DONNES INFORMATIQUE**  
**N° 30/2020 FINANCE : AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE**  
**POURSUITE DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC**  
**N° 31/2020 EPN : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE WEB ENTRE**  
**EPN ET LA COMMUNE DE MOUETTES**

**État de présence du conseil du 11 septembre 2020**

NOMS	SIGNATURES
CARRETTE Christophe	
HAMBY Patrick	
ALLANO Christelle	
BURY Elvira	
CHAUDELET Maud	
DEBUIRE Emilie	
ROUTHIAU Philippe	
FRATANI Ludovic	
BOUGET Anne	Absente excusée
HAMARD Johannes	
FERREIRA Allison	
GUYOT Joël	
MAHE Louise	
SIRVENT Rémy	Absent excusé
COUSIN Charline	